

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
1 mois 2 mois 6 mois 1 an
Suisse Fr. 1.50 3.00 7.00 14.00
Etranger 2.00 4.00 10.00 20.00

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix de l'abonnement moyennant une surtaxe de 20 cent.
Compte de chèque postal 114 54.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITE
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse... 20 »
L'Etranger... 25 »
Réclames... 50 »

Nouvelles du jour

Violente canonnade sur le front occidental.

L'adoucissement de la température et l'éclaircissement de l'atmosphère ont déterminé, sur le front occidental, un vaste concert d'artillerie, qui s'est particulièrement sonore sur le front de l'Yser, autour d'Ypres, au nord de la Somme, en Champagne, à Verdun et en Lorraine.

Le communiqué allemand d'hier soir dit que des combats sont en cours dans la région des Hurlus, à l'extrémité orientale de la plaine de Champagne. Il y a là deux pôles d'électricité contraire : Châlons du côté français et Vouziers du côté allemand ; les décharges locales actuelles pourraient être le prélude d'une grande conflagration prochaine.

Les Anglais restent pleins de confiance que la guerre sous-marine allemande en recrudescence depuis la note du 31 janvier ne sera pas aussi terrible que les menaces l'ont fait envisager.

Nous avons reproduit hier les déclarations de l'Amiral anglais à la Chambre des lords, où il était fait allusion aux mesures prises contre les sous-marins et qui auraient leur plein effet dans une quinzaine. En une interview accordée à un journaliste, sir Edouard Carson, premier lord de l'Amirauté, semble indiquer que la principale protection consiste dans les gigantesques champs de mines placés dans la mer du Nord. Chaque sous-marin ne porte que six torpilles ; il doit aller se ravitailler à sa base assez fréquemment. Ceux qui auront réussi à échapper aux mines à l'aller en seront peut-être victimes au retour. Il est vrai que, du côté allemand, on dit que les nouveaux sous-marins peuvent naviguer en plongée assez profondément pour passer sous les mines.

On attend donc que se révèle le caractère de la lutte directe contre les sous-marins, et c'est sur ce point que les Anglais promettent de l'inédit.

Le Wiener Journal qui, dans un langage plein de raideur, déclarait aux Etats-Unis que l'Allemagne ne reviendrait pas en arrière, entonne aujourd'hui un air tout différent. Il dit être informé de source diplomatique que l'on envisage avec beaucoup moins de pessimisme que ces jours passés la tension entre Washington, Berlin et Vienne. L'organe autrichien ajoute ceci, qui est symptomatique, à savoir que l'on a prêté à l'Allemagne, en ce qui concerne la campagne sous-marine, un point de vue qu'elle n'a jamais eu, et qu'on ferait dès lors erreur en interprétant comme une reculade les adoucissements qu'elle pourrait apporter au blocus.

Le Wiener Journal termine en annonçant que les relations diplomatiques entre les Etats-Unis et l'Autriche-Hongrie ne seraient vraisemblablement pas rompues.

On semble donc être sur la voie des accords.

Guillaume II a adressé à sa marine un ordre du jour qui ferait croire le contraire ; mais ce document est déjà du 1^{er} février ; depuis lors, Guillaume II peut avoir changé d'avis, surtout depuis sa visite à Charles I^{er}.

On avait déjà dit que les Etats-Unis, par leur intervention très décidée dans la question des sous-marins allemands, avaient pour but de s'assurer une place au congrès de la paix. La Chine serait tuée par la même préoccupation.

Mais, pour avoir voix au chapitre de la paix, c'est-à-dire aux tiraillements des ex-belligérants, il faut d'abord se battre. Cette considération pourrait finalement amener les Etats-Unis à prendre part aux hostilités, mais d'une façon fort mitigée, qui assurerait tout juste le résultat diplomatique recherché.

Il y a quelques mois, on parlait il me

scission imminente parmi les catholiques italiens au sujet de la guerre. La scission que l'on redoutait ne s'est heureusement pas produite, mais les divergences de vues n'en subsistent pas moins. On en a eu une nouvelle preuve lors de la réunion des délégués catholiques, qui s'est tenue dernièrement à Rome. Deux tendances s'y sont fait jour. Les uns, représentés par les députés Miglioli et Mauri, ont déploré que la plupart des journaux catholiques et les organes directeurs de l'Union populaire catholique n'eussent pas suffisamment distingué et précisé les limites des devoirs des catholiques en face de la guerre. D'après eux, les catholiques se sont compromis en montrant trop d'enthousiasme pour la guerre et, ce faisant, ils se sont prêtés naïvement à la manœuvre des socialistes, qui cherchent à rejeter la responsabilité de la guerre sur les catholiques, dans un but politique et surtout électoral, que l'on devine aisément.

Les représentants de la tendance en question ont également regretté que les dirigeants catholiques ne se fussent pas assez préoccupés des problèmes sociaux que la guerre a soulevés et que le retour de la paix posera d'une façon urgente.

L'état d'esprit de ces catholiques « sociaux » est facile à comprendre. Ils vivent dans des régions saturées de socialisme. Ils entendent, tous les jours, les socialistes répéter aux ouvriers et aux paysans que les catholiques ont voulu la guerre, d'accord en cela avec les partis bourgeois. Ils ne peuvent pas ne pas se préoccuper de l'avenir et ils craignent que les catholiques ne perdent de l'influence dans les milieux ouvriers des grandes villes et des campagnes.

L'autre tendance, représentée par la majorité des délégués catholiques, a eu pour porte-voix le député Longhinotti, de Brescia, et surtout le marquis Crispolti. Ceux-ci se sont efforcés de montrer que, en face de la guerre, les catholiques ne pouvaient pas prendre une attitude différente de celle qu'ils ont eue. Loin de toute préoccupation utilitaire et électoral, ils ont fait sincèrement et noblement tout leur devoir de citoyens et de patriotes. Leur loyalisme est d'ailleurs si patent que personne ne pourra le nier et qu'il ne sera plus possible de mettre les catholiques au ban de la nation, comme on l'a fait si longtemps.

A la différence des premiers, les représentants de cette seconde tendance se sont laissés impressionner par les mots d'antipatriotes, d'Autrichiens et de traités que les anticléricaux ont jetés à la face des catholiques, ainsi que par les procès pour espionnage ou pour conversations prétendues antipatriotiques que l'on a faits aux ecclésiastiques en certains endroits. Leurs préoccupations sont également légitimes, et leur point de vue, justifié par les circonstances.

L'ordre du jour voté par la réunion de Rome a réussi à concilier les deux courants dont nous venons de parler. Tout en faisant des vœux pour le retour de la paix « selon la justice et les légitimes aspirations de l'Italie », les délégués catholiques ont invité les organes directeurs de la grande association catholique à entreprendre « une action vigoureuse et continue dans un sens nettement populaire », afin de réaliser le programme social catholique.

La réunion de Rome a donc rétabli la concorde.

En Hongrie, l'opposition, qui, jusqu'ici, avait refusé toute collaboration avec la majorité, parce que celle-ci, en son temps, avait violé le règlement de la Chambre, vient d'accepter, par l'entremise du comte Andrássy et du comte Bathányi, l'offre faite par le parti gouvernemental d'être dans les commissions de la Chambre des représentants de l'opposition. Cette dernière a cependant posé comme condition que la session parlementaire serait close et que les élections auraient lieu prochainement. Pour s'assurer la collaboration de l'opposition, le comte Tisza a accepté cette condition.

Les fâcheuses conséquences du monopole du tabac

Jadis, M. Robert Comtesse avait déposé, aux Chambres fédérales, un projet tendant à l'établissement d'une caisse d'assurances contre la vieillesse, alimentée par un impôt sur le tabac. On s'était habitué à cette idée, mais le projet demeura dans les cartons.

En 1898, parut à Lugano une brochure intitulée : Di una possibile Regia Federale sui Tabacchi a favore dell'Istruzione Publica in Svizzera. C'est un mémoire présenté à la Société suisse des commerçants, à Zurich, par M. G. Martignoni, et où l'auteur recommandait le monopole du tabac. Il proposait l'adjonction, à l'art. 32, d'une disposition réservant à la Confédération le droit de légiférer sur l'importation, la culture, la fabrication et la vente du tabac.

Le produit du monopole devait être remis aux cantons, qui devaient l'employer : 1/2 pour augmenter le traitement des instituteurs ; 1/4 à livrer aux communes, afin de leur permettre de distribuer gratuitement le matériel aux enfants pauvres, de leur donner le repas de midi et, éventuellement, d'assurer la création ou l'entretien de caisses de retraite pour les maîtres ; 1/4 au profit des petits propriétaires agriculteurs, pour leur permettre de se procurer des denrées et un matériel d'exploitation de première nécessité.

Cet intéressant rapport et les propositions de l'assemblée de la Société suisse des commerçants ne trouvèrent aucun écho. Par contre, l'année suivante, le Conseil fédéral, qui s'occupait du projet d'assurances sociales, proposa, par un message du 26 mai 1899, d'introduire le monopole du tabac, et il formulait, à cet égard, les déclarations suivantes : 1° Le produit du monopole doit être exclusivement affecté à subvenir aux dépenses résultant de l'adoption des lois sur les assurances sociales ; 2° l'institution du monopole ne doit pas avoir pour effet d'altérer la qualité des tabacs et cigares préférés par la majeure partie de notre population, ni d'en augmenter les prix ; 3° en exploitant elle-même les fabriques actuelles, la Régie fédérale tiendra compte, dans la plus forte mesure possible, des conditions des ouvriers occupés dans l'industrie du tabac ; 4° l'institution du monopole ne doit pas porter préjudice à la culture actuelle du tabac dans le pays ; 5° le 25 % du produit net de la Régie du tabac sera réparti aux cantons proportionnellement au chiffre de leur population. Les cantons seront tenus d'affecter cette quote-part à l'amélioration de l'école primaire.

Depuis, le silence se fit de nouveau sur le monopole du tabac, jusqu'en juin 1914, où M. le conseiller national Arthur Eugster, reprenant les propositions de M. Comtesse, déposa, au nom de 24 signataires, une motion demandant l'institution du monopole du tabac, dont le produit servirait à établir, en première ligne, une assurance fédérale pour l'invalidité et la vieillesse, puis à constituer une réserve destinée à balancer, en cas de besoin, le bilan de la Confédération.

Mais voici maintenant le Conseil fédéral qui propose le monopole du tabac dans le seul but de combler les déficits de la Caisse fédérale.

Sans doute, les réclamations ne doivent pas être de mise à l'heure actuelle ; mais nous pensons que, avant d'introduire de toutes pièces le monopole du tabac, il serait préférable de se contenter d'un impôt sur le tabac, même avec un rendement moindre, pour échapper au monopole et à ses fonctionnaires. Selon la Neue Zürcher Zeitung, la Suisse compte déjà actuellement 60,000 employés ou fonctionnaires, dont 35,000 aux C. F. F., 16,000 aux postes, 6,000 au télégraphe et téléphone et le reste dans les douanes ou autres domaines.

Nous devons éviter d'augmenter le nombre de ces fonctionnaires.

Il y a plus. L'administration ne voudra-t-elle pas avoir, comme dans les pays voisins, des magasins à elle, jusque dans les villages des plus reculés de nos montagnes ? Voilà un grave danger. Il en sera fait alors d'un grand nombre de petits-commerçants, qui élèvent leur famille avec le modeste bénéfice que leur rapporte le commerce du tabac.

Il est vrai que les experts consultés, M. Milliet et M. Alfred Frey, déclarent, mais bien timidement, dans la brochure qu'ils ont publiée à ce sujet pour donner leur avis, qu'il conviendrait de réduire un peu le nombre des vendeurs.

D'autre part, il est reconnu que, grâce à une excellente fabrication, un grand nombre de nos maisons de production se sont créées à l'étranger une place très honorable. Avec le monopole, la Suisse fabriquera moins bien ; possédant moins de spécialités, elle ne pourra exporter ses marchandises ; elle en exporte actuellement pour quatre millions.

Or, MM. les experts prévoient qu'il se peut que l'Etat fabrique des bous tournés moins fins que les produits de l'industrie privée. Mais, ajoutent-ils : « Les qualités supérieures pro-

viennent en grande partie de l'étranger et l'on peut dire, en général, que le consommateur suisse n'est pas très exigeant quant à la qualité des produits. »

Il y a lieu de prendre bonne note de cette appréciation en haut lieu. MM. Milliet et Frey reconnaissent aussi que, pour lutter contre la contrebande et la fraude, le monopole devra restreindre les variétés produites dans le pays, mais ils ajoutent que ce désavantage sera moins sensible chez nous qu'ailleurs, parce que les « bouts » et les « brissagos » sont des produits nationaux dont les types constituent les quatre cinquièmes de notre consommation de cigares.

Pour nous rendre compte de ce que sera le monopole du tabac, nous n'avons qu'à voir ce qui se passe en France. Dans ce pays, dit M. Yves Guyot, le tabac de plus communément consommé s'appelle scaferlati ; en 1900, il entrait dans la composition du scaferlati ordinaire 52 % de tabacs indigènes et 48 % de tabacs exotiques. En 1901, l'administration, pour plaire aux producteurs de la culture nationale, porta la proportion à 54 % de tabacs indigènes et 46 % de tabacs exotiques. La consommation diminua de 40,000 kilos ; un industriel serait revenu à l'ancienne proportion ; l'Etat, lui, augmente encore la proportion de tabacs indigènes : en 1902, le scaferlati est composé de 63 % de tabacs indigènes et de 37 % de tabacs exotiques ; comme les consommateurs abandonneront le scaferlati pour se porter sur le maryland, la Régie augmenta le prix du maryland, pour leur apprendre, sans doute, à se contenter de son tabac !

Cet exemple démontre, une fois de plus, cette loi générale : sous un régime de libre concurrence, le producteur a plus besoin du client que le client n'a besoin du producteur ; celui-ci s'efforce de donner le maximum d'utilité au minimum de prix. Sous le régime du monopole, le client est obligé de subir les exigences du producteur ; pour s'y dérober, il n'a d'autre ressource que cette grève qui s'appelle l'abstention et, pour lui, est la privation. (Bulletin industriel et commercial suisse, 10 février 1915)

Autre inconvénient du monopole : les fonctionnaires du monopole n'ont aucun intérêt à améliorer le système de fabrication, à augmenter le rendement de l'entreprise. En veut-on une preuve ? La voici :

Depuis la guerre, la France ne peut plus se procurer en Russie le bois de trempe dont sont faites les allumettes. Elle doit s'adresser à des pays neutres. Mais il fallait aller vite. On s'adressa à l'Amérique. Les fabricants d'allumettes américains vendirent à l'administration française des allumettes toutes faites, dont le prix ne dépassait guère celui de la matière première qu'on faisait venir de Russie. C'est que, aux Etats-Unis, la production des allumettes est libre, et que, pour ce faire, on utilise des machines perfectionnées, qui, en même temps qu'elles coupent le bois et le compriment, l'imprègnent, le trempent et achèvent l'allumette.

Le monopole tue l'industrie qui en fait l'objet.

Selon le rapport des experts, il existe actuellement en Suisse 167 fabriques de tabacs soumises à l'inspection des fabriques, occupant un total de 10,000 ouvriers ; quatre seulement de ces fabriques occupent plus de 400 ouvriers.

Le projet Milliet-Frey prévoit que la Confédération, afin d'éviter des frais trop considérables d'administration, ne maintiendra que 25 fabriques, qui occuperont chacune 400 ouvriers.

Cette affirmation est tout simplement irréalisable. Il faudrait pour cela agrandir 21 fabriques sur les 167 existantes, puisque 4 seulement occupent 400 ouvriers. Imaginez-vous les dépenses qui en résulteraient ?

Ajoutons que, en cas de monopole, les fournitures de tous genres dont les 25 fabriques de la Régie auront besoin, qui constituent un gain appréciable pour nombre de commerçants, seront adjudgées à quelques maisons privilégiées.

En parlant de 25 fabriques qui subsisteront, les experts n'ont pas d'autre but que de calmer les populations intéressées. La Régie française a 20 manufactures de tabac ; la Régie autrichienne en a 28. Comment la petite Suisse pourrait-elle en avoir 25 ?

Dans leur Dictionnaire d'Economie politique, MM. Yves Guyot et Raffalovitch démontrent l'influence néfaste du monopole sur l'industrie. « En France, il n'existe dans tout le pays que 20 manufactures occupant 4000 ouvriers et 18,000 ouvrières. La vente s'effectue dans environ 4600 bureaux, dans la concession n'est guère accordée qu'à la faveur politique ; les titulaires sont nommés par les préfets ou le ministre des finances, sur la proposition d'une commission où siègent surtout des députés ou des sénateurs. Pendant ce temps, l'Allemagne, où la fabrication et le commerce du tabac sont libres, a vu s'organiser sur son territoire environ 7000 fabriques occupant plus de 160,000 personnes. Indépendamment de la vente dans le pays même, le commerce d'exportation est florissant. En 1899, le seul port de Hambourg importait pour 90 millions de tabac et en exportait pour 80 millions. Dans la

même année, l'importation française atteignait 36 millions seulement et l'exportation ne dépassait guère 2 millions. » Ainsi la France, par le monopole, se trouve privée d'une branche de commerce et d'industrie dont l'Allemagne tire au contraire de sérieux avantages pour son développement. C'est ce qui fait écrire à M. Yves Guyot : « Nous voyons ce que le monopole fait gagner au Trésor, mais nous ne voyons pas ce qu'il fait perdre à l'agriculture et à l'industrie française. »

Avec la diminution du nombre des fabriques, il y aura certainement une réduction du nombre des ouvriers et, dès lors, pertes, marasme dans les affaires, augmentation du paupérisme.

Nous consommons 2,3 kg. de tabac par habitant et par an, tandis que cette consommation est en Autriche de 1,3 kg., en France de 1,1 kg., en Hongrie de 1,07 kg. et en Italie de 700 gr. Si la consommation par habitant baissait de 400 grammes seulement, si elle descendait de 2,3 kg. à 1,9 kg., après l'adoption du monopole, il faudrait renvoyer le 45 % des ouvriers et des employés de l'industrie du tabac ; si la baisse allait jusqu'à 1,3 kg., le 67 % du personnel devrait être congédié. (Mais il ne faut pas oublier que la diminution de la consommation du tabac serait, en réalité, une économie, donc une source de bien-être pour le pays en général. — Réd.)

Si ce monopole devait être accepté, il faudrait s'attendre à une autre grave conséquence : c'est la réglementation tracassière de la culture indigène suisse du tabac. Comme cette culture est déjà depuis plusieurs années en diminution, le monopole lui donnera le coup de grâce, car, ou bien elle sera interdite, ou bien, si elle est tolérée, elle sera pratiquée pour le compte de la Régie, qui désignera les cultivateurs officiels.

Cette culture rapportait, en 1909, 7549 quintaux métriques, représentant une valeur de 544,646 francs, tandis que la production en 1913 n'a plus été que de 4239 quintaux, valant 303,365 francs. Dans le seul canton de Fribourg, la culture du tabac produisait, en 1903, 3000 quintaux. Dix ans plus tard, elle tombait à 1130 quintaux.

On nous objectera que MM. les experts n'en veulent point à la culture du tabac en Suisse. Ils constatent qu'elle est loin d'y avoir une grande importance économique. Elle ne participe pas au commerce international de tabacs bruts. Les experts veulent bien la prendre sous leur protection. Il importe plutôt, écrivains, que, avec le monopole, les plantations de tabac progressent au double point de vue de la quantité et de la qualité dans les contrées et les sols qui s'y prêtent le mieux, et que, en tenant compte des goûts des consommateurs, on s'efforce d'obtenir au moins la production autrichienne, notamment dans le canton du Tessin. »

La Société suisse des fabricants et marchands de tabac a récemment publié une petite brochure, qui montre que le monopole de M. Milliet et Frey sera loin d'avoir pour le fisc tous les avantages qu'on en attend.

Les statistiques qui servent de base à ce travail sont le résultat d'une enquête minutieuse faite auprès des fabricants eux-mêmes. Les experts évaluent à 59,333,500 fr. le chiffre de vente des produits suisses. Et ils basent dessus leurs calculs sans tenir compte de la réduction certaine de la consommation et, par conséquent, de la recette. Non seulement on peut prévoir que la consommation des produits suisses sera réduite, mais qu'il en sera de même de celle des produits étrangers, dont le prix sera fortement augmenté par les droits d'entrée. Les fabricants évaluent ce déchet au 40 %, dont la moitié profitera à la manufacture suisse, et arrivent à estimer à 46,912,168 fr. l'ensemble des recettes nettes de la Régie suisse, tandis que MM. Milliet et Frey prévoient 52 millions 260,000 francs.

Voyons les dépenses. La valeur totale du tabac brut employé durant l'année est évaluée à 10,750,000 francs.

La Régie occupera 8,000 ouvriers, disent les experts ; mais les fabricants objectent que les exigences toujours croissantes des ouvriers, ainsi que l'unification presque obligée des salaires chez les ouvriers d'une même branche de travail, augmentent la dépense qui, avec les sommes nécessaires pour l'assurance sociale, montera à 9,400,000 fr. Autres frais de fabrication 8,000,000 » Administration 1,725,000 » Intérêts et amortissement du capital 1,275,000 » Intérêts des capitaux d'exploitation 2,700,000 » Achat de produits étrangers 2,000,000 » Imprévu 1,300,000 »

La somme de 10,750,000 fr. prévue pour l'achat de tabac brut sera certainement augmentée dans une sensible proportion, disent les fabricants, du fait du peu de zèle que déploieront vraisemblablement les ouvriers et les ouvrières dans l'économie de la matière première pendant la fabrication. « Il n'y a pas l'ombre d'un doute pour nous, disent-ils, que l'ouvrier, devenu fonctionnaire d'Etat, ne portera pas son

ardeur au travail, son intelligence, son ambition même au maximum et que, incontestablement, la fabrication économique ou, si l'on veut, l'économie dans la fabrication, aura vécu dès le premier jour où la Régie fonctionnera. Quant aux indemnités, l'ensemble en est évalué à 60 ou 70 millions, qui, à 7 % pour intérêt et amortissement, constituent une annuité de 4,500,000 fr.

Les recettes totales étant donc de 46,912,168 francs, les dépenses de 32,212,168 fr., l'excédent ne s'élève qu'à 14,700,000 fr. (contre 20 millions budgétés par les experts).

Après le versement de 4,500,000 fr. pour intérêts et amortissements, de 3,200,000 fr. pour l'équivalent des droits d'entrée perçus en 1913, la recette pour la Confédération ne serait que de 7 millions, cela en comptant encore les tabacs à cigares aux prix de vente fixés le 10 mai 1915.

Et si l'on ajoute le 10 % comme imprévu, les dépenses d'exploitation proprement dites s'élèveront à 29 millions, ce qui réduirait le rendement du monopole de 1 1/2 million, ramenant ce dernier à 5 1/2 millions.

Ily a loin de là aux 15 ou 20 millions prévus par MM. Milliet et Frey.

Dans un prochain article, nous dirons ce qui pourrait mieux convenir que le monopole, si l'on veut tirer de l'argent du tabac. L. G.

La guerre européenne

FRONT OCCIDENTAL

Journée du 14 février

Communiqué français du 15 février, à 3 h. de l'après-midi :

Entre l'Oise et l'Aisne, les Français ont exécuté dans la journée d'hier un coup de main sur les tranchées allemandes dans la région de Puissele. Leurs détachements, poussant jusqu'à la deuxième ligne allemande, ont bouleversé des ouvrages et des abris et ont infligé aux Allemands des pertes sensibles.

En Champagne, la lutte d'artillerie a été violente pendant la nuit dans le secteur de la Tourbe.

Assez grande activité des patrouilles et de l'artillerie dans les régions de Valluy (est de Soissons), du bois des Caurières et de S.-O. de Chavancourt. Les Français ont fait des prisonniers.

Journée du 15 février

Communiqué français d'hier jeudi, 15 février, à 11 heures du soir :

En Champagne, deux coups de main exécutés sur les tranchées allemandes, un au sud de Sainte-Marie à Puy, l'autre à Fouest de la Butte du Mesnil, ont permis de ramener 26 prisonniers, dont un officier.

L'artillerie ennemie, contrainte énergiquement par la nôtre, a violemment bombardé, au cours de l'après-midi, nos positions dans le secteur de Maisons de Champagne.

Sur la rive droite de la Meuse, lutte d'artillerie assez active dans les régions d'Hardaumont et de Vaux. Une tentative allemande sur nos postes avancés de Bezonaux a échoué sous nos feux.

En Lorraine, notre artillerie a exécuté des tirs de destruction efficaces sur des organisations ennemies à Louvigny, Coincourt et Bezanges.

Le départ du comte Bernstorff

Paris, 15 février.

On mande de New-York aux journaux que le comte et la comtesse de Bernstorff et leur suite ont quitté New-York à quatorze heures, à bord du Frédéric-VIII.

Un individu, probablement un fou, s'est précipité sur l'automobile conduisant le comte Bernstorff à l'embarcadere. Il a été arrêté.

A la suite d'une perquisition faite à bord du Frédéric-VIII, une centaine de livres de caoutchouc dissimulés ont été découverts et saisis. Des revolvers trouvés en possession de voyageurs ont été remis au capitaine. Ils seront restitués à la fin du voyage.

M. von Igel, ex-secrétaire de von Papen, qui est en liberté sous caution, en raison du complot contre le canal de Wieland, était à bord du paquebot.

M. Gerard à Paris

Paris, 15 février.

M. Gerard, l'ex-ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, l'ambassadeur et leur suite sont arrivés à Paris ce matin, à 7 h. 35.

L'attitude du Brésil

Rio-de-Janeiro, 15 février.

Le Journal de Commercio apprend que le gouvernement brésilien, outre la protestation proprement dite qu'il a remise à Berlin, a informé le gouvernement allemand officiellement et de manière claire, qu'il ne tolérera aucune entrave à la navigation avec les pays entretenant des relations commerciales avec le Brésil, et qu'il n'admettra pas que la navigation brésilienne soit lésée sous une forme quelconque.

vent vêtus de haillons, sans provisions et sans argent. Ainsi que le dit le *Novoté Vremia*, le gouvernement russe ne leur accorde que 50 kopecks par jours ; aux enfants, seulement 30 kopecks. (Le kopeck vaut 2 centimes et demi.) Avec cette infime somme, ils peuvent difficilement se nourrir et se loger. Le *Russkoïe Slovo* dit que quelques conseils communaux des villes où ces fugitifs ont cherché refuge ont frégés des camps de concentration pour leur venir en aide. On a aussi cherché à occuper la population mâle aux travaux d'agriculture, qui, en ce moment, manquent de bras en Russie. Mais le nombre des réfugiés et des fugitifs est si grand qu'il est impossible de pouvoir venir en aide à tout le monde. Les riches Roumains se sont réfugiés à Odessa, où ils ont pu tant bien que mal se tirer d'affaire ; les pauvres miséreux cependant, dont le nombre va toujours croissant, sont maintenant dirigés vers la Russie centrale, afin de ne pas congestionner davantage les grandes villes. Avec la détresse qui règne actuellement en Russie, on comprendra que les Roumains ne peuvent recevoir le meilleur des traitements, mais déjà on entend formuler des critiques et des reproches contre la Russie, qui fait si peu pour ses alliés roumains, qui se sont battus pour elle.

Charles I^{er} et l'archiduc Frédéric

Vienne, 15 février.

(B. C. V.) — L'empereur a adressé à l'archiduc Frédéric le rescrit suivant :

« A mon cher cousin le feld-marschal archiduc Frédéric :

« Depuis que j'ai pris le commandement suprême de l'armée, en particulier depuis que je me trouve au milieu d'elle, votre activité comme représentant du chef de l'armée se trouve trop limitée. En songeant avec reconnaissance aux grands services que vous avez rendus comme généralissime, je vous relève de ce poste et vous place à la disposition de mon commandement suprême. Je vous confierai à l'occasion des tâches spéciales. Quand vous ne serez plus gêné par les diverses charges de votre service vous pourrez, dans cette nouvelle situation, mieux rendre à mon armée tous les services qu'on peut attendre de votre longue expérience de la guerre et de votre énergie hautement estimée. Votre suite se composera de votre adjutant général, d'un aide de camp, d'un adjudant personnel et d'un officier d'ordonnance.

« Baden (près de Vienne), le 11 février. » Charles I^{er}.

La Grèce et les Alliés

Milan, 15 février.

On mande d'Athènes au *Secolo* que les relations entre l'Entente et la Grèce donneraient lieu à une nouvelle tension. Dans les cercles de l'Entente, on n'est pas satisfait de la façon dont l'Union nationale est exécutée et l'on prétend que la dissolution des ligues de résistances n'a été opérée qu'en apparence. En outre, des armées grecques ont été évacuées en grand nombre.

La reprise des relations normales avec la Grèce et le retour à Athènes des ministres de l'Entente n'auront lieu que lorsque les contingents militaires se déclareront satisfaits.

Le blocus sous-marin

M. Wilson

Londres, 15 février.

On mande de New-York au *Daily Chronicle* qu'il est possible que M. Wilson, qui a passé toute la nuit d'avant-hier à travailler, adresse un nouveau message au Congrès demandant les pouvoirs nécessaires pour rompre le blocus américain imposé par l'Allemagne.

On assure que les anciens traités présentés au nom de l'Allemagne au gouvernement américain, pour être renouvelés, contiennent des clauses nouvelles en si grand nombre que les meilleurs officiers américains considèrent ces traités comme entièrement nouveaux. Il est donc douteux que les Etats-Unis entrent en négociations à leur sujet.

Ordre du jour de Guillaume II

Berlin, 15 février.

Le *Journal officiel* de la marine du 15 février publie l'ordre du jour suivant de l'empereur :

« A ma marine, dans les luttes devenues imminentes, la tâche échéant à ma marine est de retourner contre l'Angleterre et ses alliés, en s'attaquant à leur trafic maritime par tous les moyens disponibles, l'arme de la faim avec laquelle nos ennemis, dans leur haine et leur obstination, prétendent abattre le peuple allemand. Dans la réalisation de cette tâche, les sous-marins viennent au premier rang. J'attends que cette arme, créée par une sage prévoyance et dont les progrès techniques sont supérieurs, appuyée sur des chantiers puissants travaillant avec ardeur, brisera la volonté belliqueuse de nos adversaires en coopérant avec tous les autres moyens de combat de ma marine, dans le même esprit dont elle a été animée au cours de la guerre et qui lui a fait accomplir de brillants exploits. »

« Grand quartier général, 15 février 1917. » Guillaume I^{er}.

La tâche diplomatique de l'Espagne

Madrid, 15 février.

Le ministre des affaires étrangères a publié une note concernant les intérêts étrangers confiés aux représentants d'Espagne. Ceux-ci sont chargés actuellement des intérêts français en Allemagne, en Belgique, en Palestine et en Bulgarie :

Des intérêts belges en Allemagne, en Autriche, en Bulgarie ;

Des intérêts russes en Allemagne, en Belgique, en Autriche, en Bulgarie ;

Des intérêts italiens en Belgique, en Bulgarie ;

Des intérêts anglais en Bulgarie ;

Des intérêts serbes en Autriche et en Allemagne ;

Des intérêts austro-hongrois en Italie, au Portugal, au Congo et près le Vatican ;

Des intérêts turcs en Italie et en Russie ;

Des intérêts bulgares en France, en Italie et en Egypte ;

Des intérêts allemands au Portugal et en Roumanie ;

Des intérêts portugais en Allemagne, en Autriche, à Varsovie et en Belgique ;

Des intérêts roumains en Bulgarie, en Turquie, en Allemagne et en Belgique ;

Protestation des Etats scandinaves

Copenhague, 14 février.

Les gouvernements norvégien, danois et suédois se sont mis d'accord pour publier le communiqué suivant :

« Les gouvernements norvégien, danois et suédois ont transmis, mardi, aux envoyés allemands et autrichiens accrédités auprès d'eux, des notes d'une teneur identique protestant contre le harcèlement projeté par l'Allemagne et l'Autriche de certaines zones de mer.

Le texte de cette note identique commence par rappeler le fait que, pendant la guerre, les gouvernements se sont maintes fois vus obligés de formuler des déclarations formelles contre les graves atteintes portées au droit des neutres par les mesures des diverses puissances belligères.

La note relève ensuite le fait que les gouvernements se sont bornés à défendre les droits imprescriptibles des neutres.

Ayant rappelé que les gouvernements ont protesté à plusieurs occasions contre les mesures des belligères visant la restriction pour les neutres de l'usage de la mer, la note dit que les gouvernements se voient cette fois d'autant plus dans la nécessité de maintenir leurs mêmes manières de voir que les entraves apportées à la navigation neutre sont maintenant d'une étendue et d'une gravité considérables.

La note attire ensuite l'attention sur le fait que les seules règles du droit international qui pourraient être indiquées à l'appui des mesures ayant pour but d'empêcher tout commerce et toute navigation avec l'ennemi, sont celles concernant le blocus maritime.

La note constate qu'aucun belligère ne peut avoir le droit d'interdire à la navigation pacifique le passage à travers des zones dont les limites sont très éloignées des côtes ennemies, lesquelles seules pourraient être bloquées d'une manière légitime.

Les gouvernements scandinaves rappellent ensuite la maxime universellement reconnue sur le blocus maritime, à savoir qu'un navire neutre ne peut être capturé s'il s'abstient de toute tentative de violer le blocus et que, dans le cas où le navire serait capturé, il devrait être traité devant la cour des prises, conformément aux prescriptions générales.

Les gouvernements déclarent que leur préoccupation à l'égard des mesures annoncées s'aggrave encore par le fait que les zones déclarées dangereuses seront exclusivement gardées par des sous-marins dont l'activité occasionne pour les sujets neutres un grand danger, démontré par les expériences faites au cours de la guerre.

Enfin, la note relève le fait que les mesures annoncées seront d'autant plus contrairement au droit international que si, comme semblent l'indiquer les communications des gouvernements impériaux, elles étaient appliquées indistinctement à tous les navires dans les zones désignées, elles le seraient aussi, par conséquent, à ceux qui ne sont pas destinés à des ports ennemis, mais, au contraire, de passage entre deux ports neutres.

Se basant sur les conditions ci-dessus indiquées, les gouvernements norvégien, danois et suédois protestent formellement contre les dispositions prises par l'Allemagne et l'Autriche. Hongrie et font toutes réserves à l'égard des pertes de vies humaines et des dommages qui pourraient s'ensuivre.

Le blocus sous-marin

M. Wilson

Londres, 15 février.

On mande de New-York au *Daily Chronicle* qu'il est possible que M. Wilson, qui a passé toute la nuit d'avant-hier à travailler, adresse un nouveau message au Congrès demandant les pouvoirs nécessaires pour rompre le blocus américain imposé par l'Allemagne.

On assure que les anciens traités présentés au nom de l'Allemagne au gouvernement américain, pour être renouvelés, contiennent des clauses nouvelles en si grand nombre que les meilleurs officiers américains considèrent ces traités comme entièrement nouveaux. Il est donc douteux que les Etats-Unis entrent en négociations à leur sujet.

Le départ du comte Bernstorff

Paris, 15 février.

On mande de New-York aux journaux que le comte et la comtesse de Bernstorff et leur suite ont quitté New-York à quatorze heures, à bord du Frédéric-VIII.

Un individu, probablement un fou, s'est précipité sur l'automobile conduisant le comte Bernstorff à l'embarcadere. Il a été arrêté.

A la suite d'une perquisition faite à bord du Frédéric-VIII, une centaine de livres de caoutchouc dissimulés ont été découverts et saisis. Des revolvers trouvés en possession de voyageurs ont été remis au capitaine. Ils seront restitués à la fin du voyage.

M. von Igel, ex-secrétaire de von Papen, qui est en liberté sous caution, en raison du complot contre le canal de Wieland, était à bord du paquebot.

M. Gerard à Paris

Paris, 15 février.

M. Gerard, l'ex-ambassadeur des Etats-Unis à Berlin, l'ambassadeur et leur suite sont arrivés à Paris ce matin, à 7 h. 35.

L'attitude du Brésil

Rio-de-Janeiro, 15 février.

Le *Journal de Commercio* apprend que le gouvernement brésilien, outre la protestation proprement dite qu'il a remise à Berlin, a informé le gouvernement allemand officiellement et de manière claire, qu'il ne tolérera aucune entrave à la navigation avec les pays entretenant des relations commerciales avec le Brésil, et qu'il n'admettra pas que la navigation brésilienne soit lésée sous une forme quelconque.

Le *Journal de Commercio* conclut : « Le gouvernement impérial sait parfaitement que la chancellerie brésilienne envisage la question avec une énergie sérieuse et qu'elle est décidée à maintenir intacte la dignité du Brésil et inviolables ses droits. »

Echos de partout

LA GRANDE FROUSSE DE CRUCHARD

De Pierre Mille, dans le *Temps* :

Il m'est impossible de vous dire pour quel motif le soldat Cruchard avait la frousse : une frousse perpétuelle, une frousse qui ne l'avait quitté ni un jour, ni une heure, ni une minute depuis six mois qu'il était au front. D'ailleurs, si vous voulez bien y réfléchir, il serait beaucoup plus naturel de se poser la question contraire, de se demander comment il peut bien se faire que, sur trois millions d'hommes, il s'en trouve si peu qui aient peur, ou tant du moins qui savent triompher de la peur.

Trois millions d'hommes se trouvent précipités dans le cataclysme le plus affreux et le plus général qui ait jamais bouleversé l'univers. Qu'est-ce que la destruction de Saint-Pierre de la Martinique par le volcan du mont Pelé, qui n'a coûté que quarante mille vies humaines — le prix d'une seule bataille dans cette guerre qui dure depuis trente mois, — qu'est-ce que la destruction de Messine par un tremblement de terre, à côté de Pouragan d'obus qui, depuis ces trente mois, a pillé, broyé, réduit en impalpable poussière des centaines de villages et de cités ? Et voici que trois millions d'hommes affrontent chaque jour cette terreur, et lui résistent !

Voilà que ces hommes, tous les jours, foulent et domptent l'instinct le plus légitime, l'instinct primitif entre tous, premier à naître, dernier à disparaître, le désir de la conservation ! Expliquez comme vous voudrez ce miracle.

Simplement le miracle ne s'était pas produit pour Cruchard.

Cruchard ne s'était jamais remis de l'émotion que lui avait causée la déclaration de la guerre ; au contraire, les effets de cette émotion paraissent s'accumuler à mesure qu'il était soumis à de nouvelles expériences désagréables. De la sorte, il en était arrivé non pas seulement à dire qu'il avait peur quand il y avait des raisons d'avoir peur, et à se conduire en conséquence, mais à parler de sa peur quand les motifs en avaient provisoirement disparu, à vivre dans l'angoisse des dangers futurs, à gémir et à trembler le jour, à trembler et à gémir la nuit. Ce n'était point simplement un soldat inutile, un mauvais soldat ; c'était un soldat dangereux, un soldat nuisible ; il répandait la contagion de la frousse.

On essaya des punitions : il jugea, sans le cacher, qu'aucune punition ne valait l'inconvénient d'attraper du mal pour éviter les punitions. Ses chefs tentèrent de le prendre par les bons sentiments, firent appel à son honneur, à sa vergogne ; ce fut en vain. Il répondait :

— Que voulez-vous ? Moi, j'ai peur. On ne peut pas empêcher ça. Et je mourrai de peur, c'est certain. Mais il est encore plus certain que j'aime mieux mourir de peur que d'une balle, d'un éclat de trau-poulet ou de torpille, ou de 320, ou de n'importe lequel de tous ces sales instruments qui font un si insupportable bruit. Oh ! ce bruit ! Je veux m'en aller.

On eût éprouvé quelque remords à fusiller ce pauvre diable. Notez d'ailleurs qu'il ne refusait pas absolument l'obéissance ; il disait seulement qu'il avait peur, et que ça l'empêchait de faire un métier où on a peur tout le temps. Le colonel auquel on soumit le cas finit par dire :

— Qu'est-ce qu'il faisait, cet homme, dans le civil ?

On chercha, et l'on découvrit qu'il était garçon boulanger.

— Eh bien, fit le colonel, qu'on en fasse un boulanger, quelque part dans les boulangeries militaires, et qu'il nous t... à pain.

Voilà comment Cruchard remporta sa victoire personnelle avant celle qu'attendent les Alliés. Il pétrit des boules de son, enfourna, déforma, et se déclara entièrement satisfait. Par malheur, le régime des décrets changea. Il changea encore une fois, pour replonger le soldat Cruchard dans l'incertitude et les hérissements de la chair. Un ordre vint, qui renvoya au front, en première ligne, les hommes de sa classe.

Mais cette période de pacifique repos n'avait point changé son âme. Cruchard demanda en arrivant :

— C'est toujours mauvais, hein ?

— Davantage, lui répondit-on.

Aussi loin que les yeux pouvaient voir, le sol était labouré, à dix-huit pieds de profondeur, comme par le soc d'une charrue géante. De gros obus qui s'enfonçaient dans ce mélange atroce de boue, de sang et de cadavres.

— Je veux m'en aller, dit-il. Ça n'est pas un endroit raisonnable. Ça n'est pas un endroit pour rester. On m'avait renvoyé à l'arrière, on avait trouvé qu'il était inutile et juste de me donner une bonne place, à l'arrière. On n'avait pas le droit de changer d'avis.

— Mon vieux, lui répondirent les camarades avec quelque compassion, c'est comme si tu chantaies. Tes là, faut rester là. C'est la même chose pour tout le monde.

— Ça ne doit pas être la même chose pour tout le monde ! repartit Cruchard avec indignation. Moi, je vous dis que j'ai peur !

Mais on haussa les épaules. Si ça devait être une raison...

Les semaines traitèrent, et le repoussant de Cruchard grandit. Un jour, il déclara, en grognotant :

— Alors, alors... faut que j'écrive à ma mère !

On rigola :

— Qui c'est, ta mère ? C'est-il la marraine à Lyautey ? La cuisinière à Poincaré ? La cousine au roi du Monténégro ? Et même, tu sais, ça serait tout ça à la fois.

— Ça n'empêcha pas qu'il amonça bientôt :

— C'est fait, je ne resterai pas ici, puisque j'ai écrit à ma mère.

On croyait qu'il était devenu fou.

Voilà que, un matin, l'ordre arriva au rapport : le soldat Cruchard était démobilisé. Il fut le seul que cette nouvelle déconcertante n'annonça point. Il se contenta de dire :

— Naturellement, puisque j'avais écrit à ma mère !

On l'enfourna. Il était devenu un personnage considérable, extraordinaire ; puisqu'on faisait pour lui des choses impossibles ! Puisque, en sa faveur, plaçaient les lois les plus sévères ! Et qui donc pouvait être cette mère toute puissante ? Il révéla :

— Y a longtemps qu'elle me tannait pour ça. Elle

me disait : « Si tu veux t'en aller, épouse la cousine à Jules. » Jules, c'est mon beau-frère. Mais moi, ça ne me disait rien. J'aurais préféré un autre moyen. Tout de même, quand j'ai vu ce que c'était tel, j'ai pensé : « Tout vaut mieux que cette vie-là ! » Et j'ai écrit à ma mère : « Epouse-la tout de suite pour procuration, pour moi. » Et par là, ça va, ça va, puisque je suis démobilisé.

— Mais, qu'est-ce que ça peut faire, que tu aies épousé cette femme, pour la chose de démobilisation ?

— Je vas vous dire, expliqua Cruchard en soupirant : c'est une personne veuve, avec trois filles et trois garçons. Alors je suis démobilisé, comme plus de six enfants !

Et cette histoire est vraie.

MOT DE LA FIN

Extrait d'une lettre adressée par un maître à son préfet, pour demander une médaille en faveur de ses administrés qui n'ont fait un acte de courage :

« Il a tué un chien hydrophobe, qui aurait pu tuer de la propagande parmi ses coreligionnaires. »

IL Y A UNE ANNEE

18 février 1916.

Dans les Hautes-Meuse, les Allemands dont se ter une partie de la hauteur de Comber.

L'Entente notifie à la Grèce l'occupation militaire de tous les chemins de fer et télégraphes de Thessalie et de Morée.

Conseil de ministres russe

On mande de Pétersbourg au *Times* :

« Plusieurs journaux annoncent, ce matin, que le tsar présidera lui-même, cette semaine, à Tsarskoïe-Selo, un conseil des ministres spécial, et seront discutées d'importantes questions de politique intérieure en relation avec la prochaine réunion de la Douma. »

Le port de Cotte pour la Suisse

L'envoyé du *Matin* à Cotte écrit à ce journal :

« Pas un sentiment de haute convenance n'aurait pu empêcher l'approbation, le représentant du gouvernement fédéral à Cotte se refuse à tout compromis. »

Néanmoins, il nous a été donné de recevoir d'une personnalité cottoise, fort au courant des choses de Suisse, des renseignements intéressants.

Jusqu'au 1^{er} février, la Suisse se ravitaillait par les ports de Gênes, Monaco, Nice, Marseille, Cotte et Bordeaux.

En lui fermant cinq portes sur six, l'Allemagne a mis la Suisse dans une situation de plus en plus critique.

Les ressources que ce pays tire de son sol sont des plus restreintes.

Ce sol ne contient également aucune denrée première utile à l'industrie.

La Suisse est donc tributaire des pays agricoles et des régions minières et industrielles.

Les marchandises pour la Suisse qui transitent par la France sont principalement blé, farine, huile, riz, sucre, etc.

Des trains, envoyés par le gouvernement fédéral, emportent ces marchandises et les livrent entre Cotte et Genève, à raison de trois par jour.

On estime à 600,000 tonnes la quantité de denrées ainsi annuellement transportées.

Les possibilités du port de Cotte ne sont pas illimitées ; elles sont exactement les mêmes qu'elles étaient avant la guerre. Le débit de gare n'a également point varié et pour exactement par les trains suisses ne fonctionnent point les expéditions locales, déjà fort en retard.

Les Cottoises sont d'ailleurs prêts à consentir à tous ces sacrifices, si on les leur demande car, en somme, quand on a un port, c'est pour y recevoir le plus de bateaux possible, et le commerce local est un peu gêné, la compensation apportée par un supplément de bateaux acquiesçant des droits de toute sorte n'est point négligeable.

Cette est un port presque exclusivement utilisé pour la manœuvre des tonneaux de charbon ou des caisses de marchandises ou d'orange. Avec le matériel dont il dispose, on ne peut débarquer des marchandises trop lourdes ou de dimensions trop grandes, pour les quais peignés qui se trouvent sur les quais.

Considérant en tant que tel le port de Cotte sa liberté de ravitaillement, l'Allemagne a mis la Suisse dans la plus angoissante situation.

NOUVELLES RELIGIEUSES

La béatification de P. Joseph Cottolengo

Turin, 15 février.

La cérémonie solennelle de la béatification du vénérable Joseph Cottolengo, fondateur de la Petite Maison de la Providence de Turin et de la Congrégation du même nom, est fixée au 20 avril prochain.

On sait que la « Petite Maison de la Providence » est connue une petite ville dans le quartier le plus populaire de Turin ; elle héberge plusieurs milliers de malheureux et d'incapables, sans cette institution vraiment providentielle, seraient sans abri.

Le Père Cottolengo a, parmi ses innombrables œuvres, celui d'avoir signalé à Don Bosco sa vocation et de l'y avoir encouragé et appuyé de toutes ses forces.

Tremblement de terre

Le Dr de Quervain écrit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* que la nouvelle de la disparition de la presque

Confédération

L'avènement de Charles I^{er} et le Conseil fédéral

On nous écrit de Berne :
La mission d'honneur qui vient de notifier au gouvernement suisse l'avènement au trône de l'empereur-roi Charles est composée des comtes Nostitz et Pejacovich ; elle sera solennellement reçue, samedi matin, au Palais fédéral. A midi, le ministre d'Autriche-Hongrie, baron de Gagen, offrira, en l'honneur de la mission, un déjeuner, auquel assisteront M. et M^{me} Schulthess, M. et M^{me} Hoffmann. Le soir, il y aura dîner officiel au Bernerhof, où les notabilités autrichiennes seront les hôtes du Conseil fédéral.

Le consulat d'Autriche-Hongrie à Genève

L'Agence Telegraphen-Information, à Zurich, communique :
Le chef du département de la presse au ministère austro-hongrois des affaires étrangères, M. de Montzong, est relevé de ses fonctions et nommé consul d'Autriche-Hongrie à Genève.

Service postal avec la Roumanie

Le service postal est totalement suspendu avec les territoires de la Roumanie occupés par les armées centrales.

Chronique neuchâteloise

L'affaire Teucher-Artigue

Neuchâtel, 15 février.
Les lecteurs de la Liberté connaissent les noms de MM. Artigue et Teucher, les représentants disgraciés en Suisse de la Compagnie anglaise d'assurances « La Marine ». Ces messieurs, depuis quelque deux ans, se signalaient à l'attention générale par un extraordinaire amour de la vie. Et, comme il n'y a pas d'automobile sans de brillantes affaires, le public pensait que ces affairistes avaient le génie du commerce. Ils l'avaient ; en effet, mais d'une façon si contraire à l'égalité intellectuelle, que la justice leur devait intervenir. Et c'est pourquoi ces deux assureurs comparaissent, mardi, non sans beaucoup d'assurance, devant la cour d'assises.

Ils viennent d'être acquittés et s'en réjouissent publiquement, avec leurs amis, tandis que, dans la rue, les gens s'étonnent. Comment donc le jury déclare que les accusés ont commis des faux en écritures, et il les disculpe ! Où s'est échouée la morale, où se cache la justice ? Ceux qui s'expriment ainsi n'assistant pas aux débats. Non ils auraient eu l'impression, au moins pendant plusieurs heures, que l'acquiescement était certain. De fait, la défense fut si subtile, si peu soucieuse de la qualité des moyens, que l'homme le moins influencé du monde devait être par elle ébranlé. Ce qui le prouve, c'est que, à maintes reprises, le président dut refréner le délire des acclamateurs, parlant des prévenus. Bien qu'armé d'un prudent scepticisme, je sentis moi-même l'angoisse du doute.

Il demeure toutefois avéré que Teucher et Artigue, de manière inconsciente peut-être, ont commis des détournements au préjudice de la Marine, qu'ils sont les auteurs de faux par commission et de faux par omission, et qu'ils naquirent sous une bonne étoile. D'après les règlements de la Compagnie, ils étaient tenus de rendre leurs comptes tous les mois. Mais, depuis 1914, leurs bordereaux arrivaient à Londres avec des retards considérables, quand ils arrivaient. Un expert a constaté que les prévenus détournèrent des certificats d'assurance, touchaient les primes, gardaient pour eux l'argent, se livraient à des opérations interdites par la Compagnie, tenaient une comptabilité fautive, etc. Pourquoy, d'ailleurs, les inculpés auraient-ils offert de verser 500,000 francs entre les mains des plaignants, si les conclusions de l'expertise ne les avaient convaincus qu'ils devaient quelque chose ? Voilà ce qu'on se demande.

Les directeurs de la Marine ayant retiré leur plainte, la poursuite pour abus de confiance ne pouvait plus avoir lieu. Ici, la moralité de notre code pénal semble problématique. Car elle fait dépendre le sort d'un délinquant de sa capacité financière. Un mauvais administrateur eût-ils les moyens de rembourser les sommes qu'il a soustraites, nos lois se désintéressent de lui ; mais elles continuent d'inquiéter le malheureux dépourvu de biens et d'amis complaisants. J'ai vu Tidée que notre Grand Conseil s'avisera bientôt d'embellir notre code d'un peu d'équité.

Il serait vain de vous servir un compte rendu des débats. Ils furent parfois très mouvementés, et toujours pleins d'intérêt. Un assistant que ne fortifierait pas d'ordinaire la confiance aux membres de notre barreau se fut peut-être dit que les témoins avaient été « savamment » « corrigés », tant leurs déclarations étaient concordantes, tant elles s'harmonisaient sur l'honorabilité des prévenus. Mais cette opinion eût été fautive, selon moi, car je tiens Louis Artigue pour un amateur fastueux, beaucoup plus que pour un artiste en escroquerie. Quant à son associé, je remarque qu'on ne l'a pas appelé un malhonnête homme. Au surplus, le jury ne les a pas reconnus coupables, ni l'un ni l'autre, s'il n'est pas très flateur de ne pouvoir répondre de ses actes, il est certes bien agréable de quitter la prison, et c'est un événement que l'on fête avec les bons témoins.

Ce qui fait la joie des uns, fait la consternation des autres. Notre ville s'inquiète de ce que, à l'audience, les plaignants aient paru déçus, car ils ont été prévenus. Est-ce que les témoins, qui jettent le soupçon, vont désormais pâtir à la place de ceux qui l'ont mérité ?

Ce serait bien regrettable, et les gens de réflexion sont en train de peser les avantages et les inconvénients de l'institution du jury. Par charité, chacun félicite les bénéficiaires de notre justice cantonale, mais, au fond, chacun n'est pas très à son aise et rêve d'un procédé qui permettrait de sonder les cœurs et de lire les pensées. B. J.

Le nouvel évêque du Tessin

On nous écrit de Lugano, le 15 février :
La première journée de son séjour dans le diocèse a été consacrée par Mgr Bacciarini à la visite des hôpitaux, des asiles pour les vieillards, aux détenus de la maison pénitentiaire, aux infirmes de la clinique luganaise. Sa Grandeur était accompagnée, dans ses promenades de charité, par le chanoine Ferretti, ancien officier de curie.
A la clinique, Monseigneur s'est particulièrement entretenu avec le curé Gostin Ferrari, de Semione (Val Blenio), un des doyens du clergé tessinois, qui s'y trouve depuis plusieurs semaines. L'abbé Ferrari fêtera, l'année prochaine, ses noces d'or sacerdotales et son jubilé de cinquante années de pastorale dans la même paroisse.

Demain, Mgr Bacciarini ira à Bellinzona, faire visite au gouvernement, auquel il a annoncé officiellement sa nomination déjà depuis deux semaines.

Je dois compléter ma correspondance téléphonique en disant que, à la gare de Chiasso, mercredi, au moment du départ de Mgr Bacciarini, se pressait une foule nombreuse, qui lui fit une ovation cordiale. Le clergé du district de Mendrisio s'y trouvait au complet, ayant à sa tête l'archiprêtre de Riva San Vitale, les prêtres de Chiasso et de Mendrisio, et l'abbé Nodda. Sa Grandeur était arrivée de Côme à Chiasso en automobile, accompagnée par plusieurs prêtres, entre autres par son vicaire général dans la Congrégation des Serviteurs de la Charité, le P. Sylvius Vannoni, et par Mgr Barge, vicaire général du diocèse de Côme.
Le R. P. Lucchini restera encore quelque temps auprès de notre évêque, comme son délégué ad omnia. M.

La Suisse et la guerre

Grands blessés serbes et autrichiens

Les convois de grands blessés serbes et autrichiens annoncés pour la semaine dernière ont dû être retardés par suite d'une quarantaine que l'on fait subir aux voyageurs en Autriche.

Des enfants belges

80 enfants belges, de 7 à 12 ans, sont arrivés mardi à Schaffhouse, et ont été hébergés à l'Hospice évangélique. Mercredi, ils ont quitté Schaffhouse pour être conduits à Lansanne, où ils demeureront jusqu'à la fin de la guerre. Quelqu'un s'occupera sans doute de la condition religieuse de ces pauvres exilés.

LA VIE ÉCONOMIQUE

La crise du charbon au Vatican

On mande de Londres :
La crise du charbon se fait sentir partout. Le Pape lui-même se plaint de la disette. Il vient d'adresser au Foreign Office une requête demandant au gouvernement britannique de faciliter l'approvisionnement en charbon du Vatican.
Le gouvernement britannique s'est empressé de lui envoyer quelques centaines de tonnes du précieux combustible.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Une maison emportée par une avalanche
Nous avons relaté qu'une maison, où douze personnes s'étaient réfugiées, avait été emportée par une avalanche de neige, dans la nuit de samedi à dimanche, à la Pinouze (Pyrénées-Orientales). La maison démolie avait trois étages et servait de cantine aux ouvriers des ateliers de Roquejoffre, appartenant à l'administration des mines de fer de la Pinouze, dont les bureaux sont à Amélie-les-Bains. Immeuble, bien que solidement construit, fut entièrement détruit, et les ruines furent ensevelies sous huit mètres de neige. Six hommes, trois femmes et trois enfants avaient disparu. Dimanche soir, on découvrait le corps d'une fillette de douze ans, encore couchée dans son lit, ensevelie dans un ravin, sous des troncs d'arbres et un amoncellement de neige.

Cent hommes du personnel des mines de la Pinouze sont encore occupés au déblaiement.

Les escroqueries d'un polygame
On vient d'arrêter, à Quiberon (Bretagne), un individu, Victor-William Saglier, quarante-quatre ans, né à Chamart, près Paris, qui avait réussi à se marier six fois, sous des noms différents.

Il était recherché par les parquets de Bordeaux, du Havre, de Nantes, de Saint-Malo, pour abus de confiance et escroqueries commises avec la complicité d'une femme, Blanche Lefèvre, trente-sept ans. Saglier pratiquait notamment l'escroquerie au mariage.
Après avoir réussi à capter la confiance de la femme sur laquelle il avait jeté son dévolu, il l'épousait et disparaissait peu de temps après la cérémonie en emportant titres, bijoux et argent.
Le couple a été arrêté à Paris.

La perquisition faite au dernier domicile des escrocs a fait découvrir une somme de cinquante-deux mille francs et de nombreux bijoux.

L'explosion de Neuville-sur-Saône
Nous avons signalé, hier, l'explosion de la poudrerie de Neuville-sur-Saône (département du Rhône), survenue mercredi. Jusqu'ici, quatre morts ont été identifiés. Il y a trois disparus ; un homme a été trouvé carbonisé. On compte 52 blessés, dont 40 légèrement atteints.

FRIBOURG

M^{lle} Marie-Blanche Bulle

L'Œuvre de Saint-Paul aura, dans peu d'années, un demi-siècle d'existence. M^{lle} Marie-Blanche Bulle, qui vient de mourir, comptait parmi ses plus anciennes ouvrières. Elle était née à Montmélian, près de Besançon, en 1863. Elle eut l'occasion de venir à Fribourg, et, dès qu'elle eut connu l'Œuvre de Saint-Paul, elle se présenta à son directeur, le chanoine Schorderet. C'était en 1879. Acceptée, elle partit aussitôt pour Bar-le-Duc, où l'Œuvre venait de s'installer. Elle fut aussi quelques années à Paris, puis revint à Fribourg, qu'elle ne devait plus quitter.

Malgré une santé délicate, M^{lle} Bulle se distinguait par son dévouement et par son grand désir de faire du bien. Depuis le début de la guerre, par exemple, elle se hâta d'employer toute son activité à aider à la recherche des prisonniers et des personnes ou familles restées dans les pays envahis. Une quantité de demandes et de réponses arrivées de France, d'Allemagne, des Missions catholiques de Fribourg et de Genève, indiquent l'activité de M^{lle} Bulle dans ce domaine, activité qui fut plusieurs fois couronnée de succès. Elle s'occupa aussi des rapatriés, leur apportant, avec quelques secours et quelques douceurs, des paroles de réconfort et de consolation. Qu'elle était heureuse de pouvoir soulager les pauvres victimes de la guerre ! Mais elle-même ne fut pas épargnée dans ses affections. Elle perdit, en quinze jours, sur le champ de bataille, deux neveux, seuls fils d'une mère veuve. La sœur de ces deux soldats mourut à son tour, minée par le chagrin. Un autre de ses neveux, objet de sa sollicitude spéciale, resta encore sur le front. Elle lui écrivait des lettres pleines d'une affection toute maternelle, l'encourageant à être toujours un digne défenseur de son pays.

Toutes les douleurs de la guerre l'atteignaient en plein cœur. La nouvelle que de nombreuses troupes étaient massées dans la région de Besançon lui porta un coup mortel. Elle craignait de voir la Franche-Comté, son pays d'origine, subir le sort des malheureuses populations du Nord. La santé de M^{lle} Bulle, déjà ébranlée, ne put résister à tant d'angoisses. Elle s'était offerte pour le salut et la victoire de sa patrie bien-aimée et elle mourut avec la confiance que elle serait exaucée.

La piété de M^{lle} Bulle se manifestait surtout par une dévotion extraordinaire à la Sainte Vierge. Aussi avait-elle demandé que, sur son lit de mort, on lui chantât le *Salve Regina* et le cantique à la Sainte Vierge si connu : « J'irai la voir un jour », mais, ajoutait-elle, il faudra dire : « J'irai la voir ce jour ». Ce qui fut fait.
Que la paix et la joie éternelles soient la récompense de cette âme de grande bonne volonté !

Neuvaine d'évêque

On nous écrit du Tessin que Mgr Bacciarini, nouveau administrateur apostolique, a fait appel aux services de l'ancien vicaire de chambre de Mgr Luchini et de Mgr Mado. Or, ce dernier neveu est un excellent fribourgeois, M. François Levret, de Bue, qui jouit d'une certaine popularité dans les campagnes d'entre Gollard, où il accompagna longtemps, dans leurs tournées pastorales, les deux évêques de vénéralité mémoire.

Générosité

Au lieu de s'accorder sa récréation annuelle de carnaval, le Chœur mixte de Saint-Nicolas a destiné le montant de cent francs à l'achat de vêtements chauds en faveur de nos soldats du 7^e régiment.

Fuite de gaz

Des ouvriers creusant dans la chaussée du quartier des Plazes pour recherches d'endroit d'une fuite de gaz, qui a été constatée il y a quatre ou cinq jours et qui fait perdre à l'usine 200 à 300 mètres cubes de gaz par jour.

Œuvre d'assistance par le travail

Les cinq obligations dont les numéros suivent sont sorties au deuxième tirage d'amortissement et sont remboursables, à partir du 26 février 1917, à la Banque de l'Etat de Fribourg : Numéros 16, 34, 63, 96, 108.

Le sanglier

On nous écrit que l'animal qui aurait dévoré dernièrement un chien à Vaissens n'est qu'un vulgaire canard, qui aurait pris son vol, assure-t-on, à Prévondavaux.

Foire de Fribourg

La foire au bétail du 12 février a été très peu fréquentée, à cause de la rareté du bétail de vente. Aussi, les prix sont-ils très élevés pour les vaches laitières et prêtes au veau, qui se sont vendues de 1200 à 1500 francs.

Par contre, les prix des jeunes porcs sont restés au même niveau qu'aux dernières foires, vu la pénurie des matières fourragères, soit les porcelets de 6 à 8 semaines, de 35 à 50 fr. la paire, et ceux de 4 à 6 mois, de 100 à 120 francs la paire.

Les veaux de boucherie se sont vendus de 1 fr. 50 à 2 fr. 10 le kilo de poids vif, suivant qualité.
Statistique : 184 têtes de gros bétail, 627 porcs, 4 moutons, 7 chevaux, 97 veaux. La gare a expédié 493 têtes de tout bétail, dans 70 wagons.

DERNIÈRE HEURE

Le blocus allemand

Londres, 16 février.
Havas. — A la Chambre des Communes, M. Bonar Law a annoncé que M. Lloyd George fera des déclarations, lundi, sur la politique du gouvernement relative aux nouvelles restrictions des importations et sur la menace sous-marine.

Le port de Cotte

Cette, 16 février.
Havas. — M. Chavelle, sous-secrétaire d'Etat aux transports et au ravitaillement, est venu étudier les questions intéressant le port. Il a eu une longue entrevue avec les membres de la Chambre de commerce et avec des représentants de l'administration des chemins de fer. Il est ensuite reparti pour Paris.

L'inquiétude de la Hollande

La Haye, 16 février.
Havas. — Les nouveaux crédits de guerre s'élevaient à 127 millions de florins.

Une séance secrète de la Chambre Basse a été tenue hier matin, jeudi.

Les ministères de la guerre, de la marine et des affaires étrangères y assistaient.

Allemagne et Amérique

Washington, 16 février.
Havas. — La confirmation officielle que les autorités allemandes ont ordonné au ministre des Etats-Unis à Bruxelles de retirer le pavillon américain de la légation a causé un profond ressentiment dans les milieux officiels. Ce fait accroît la tension avec l'Allemagne.

Bulletin bulgare

Sofia, 16 février.
Communiqué officiel du 15 février :
Front de Macédoine. — Au nord de Monastir, faible feu de l'artillerie ennemie. Sur la hauteur 1050, des détachements de reconnaissance allemands ont pénétré dans les tranchées ennemies, vers Paratovo, et ont emmené des prisonniers italiens.

Sur le reste du front, faible activité de l'artillerie.
Front de Roumanie. — Feu d'artillerie, de la rive du Danube occupée par nous, sur le port et les établissements militaires de Galatz.

Près de Tulcea, échange de feu entre avant-postes sur les deux rives du canal Saint-Georges.

Les raids d'hydro-avions

Londres, 16 février.
L'Amirauté communique :
Une attaque a été effectuée par nos avions navals, sur le port et les vaisseaux de Bruges. Un stock considérable de bombes a été lancé avec des résultats des plus efficaces.

Tous les pilotes sont rentrés indemnes, sauf un.
Le 12 février, pendant une reconnaissance dans la Méditerranée orientale, un de nos hydroplanes a été abattu par un fokker ; le pilote et l'observateur ont été capturés après qu'ils eurent brûlé l'appareil. Un autre fokker a été abattu par un avion de chasse, à une portée de 50 mètres.

Démenti

Pétrograd, 16 février.
Vestnik. — Le Pester Lloyd du 2 février avait publié un télégramme daté de Copenhague, disant que le gouvernement russe avait pris les gouvernements d'Angleterre, de France et d'Italie de ne pas dévorer de passeports aux Poissons russes résidant dans ces pays. Nous sommes autorisés à déclarer que cette nouvelle est absolument controuvé.

A la frontière russo-suédoise

Copenhague, 16 février.
Wolff. — On mande de Malmo au National Tidende :
Suivant le Skanska Aftonbladet, les postes russes de la frontière russo-suédoise s'avancent souvent jusque sur le territoire suédois. Ces jours derniers, trois soldats russes ont de nouveau passé la frontière et ont été arrêtés sur l'ordre des autorités. Au total, 70 soldats russes sont déjà internés en Suède.

L'explosion d'une poudrerie

Lyon, 16 février.
Havas. — Un nouveau cadavre carbonisé, celui d'une femme, a été découvert sous les débris de la poudrerie de Neuville.

Incendie dans une usine anglaise

Londres, 16 février.
Havas. — Un incendie s'est déclaré dans une usine du Hertfordshire. Les dégâts sont insignifiants. Deux ouvriers ont été tués.

Les billets de la Banque de France

Paris, 16 février.
(Havas). — Un décret porte à 20 milliards de francs le chiffre maximum d'émission des billets de la Banque de France, fixé précédemment à 18 milliards par décret du 15 mai 1916.

SUISSE

La réduction des trains et le personnel fédéral

Saint-Gall, 16 février.
Le comité de l'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers de l'administration fédérale a décidé de faire des démarches auprès du Conseil fédéral, pour que la réduction des trains n'entraîne pas la réduction du personnel. On demandera, en outre, au Conseil fédéral, de faire une statistique des fonctionnaires fédéraux.

Enfant noyé

Schwarzen (Glaris), 16 février.
Un garçonnet de 2 ans et demi, appartenant à l'agriculteur Luchsinger, de Plättenu, est tombé à l'eau, en jouant sur le bord d'un étang.

et s'est noyé avant qu'on pût lui porter secours.

Mgr Bacciarini à Bellinzona

Bellinzona, 16 février.
Sa Grandeur Mgr Bacciarini, Administrateur apostolique du Tessin, est arrivé ce matin, vendredi, à Bellinzona, pour y faire sa visite au gouvernement et à diverses institutions religieuses. Il s'est rencontré à la gare avec MM. les conseillers d'Etat Minggini et Martinali, lesquels attendaient le train du Grolland pour se rendre à Olten, organiser le vote des soldats tessinois. Après un court et cordial entretien avec les deux conseillers d'Etat, Monseigneur a été reçu par les catholiques bellinzonais. L'archiprêtre Giorgi en tête. Sur tout le parcours, jusqu'à l'église paroissiale, le Chef du diocèse a été l'objet des manifestations de respect de la foule. A l'église, il a prononcé une brève et paternelle allocution, puis, ayant béni l'assistance, il s'est rendu au palais du gouvernement.

Ce soir, Mgr Bacciarini se rendra au séminaire de Pollegio.

Pour accroître la production

Berne, 16 février.
Le Conseil fédéral a décidé aujourd'hui un arrêté invitant les gouvernements cantonaux à prendre toutes les mesures qui paraîtront nécessaires pour développer la production agricole.

Cet arrêté autorise à cet effet les autorités cantonales à louer d'office des terrains, pour les cultiver. Il autorise les gouvernements cantonaux à lever toutes les personnes qui y paraîtront propres pour cultiver les terrains communaux publics et rentrer les récoltes, et à obliger les habitants à se prêter une aide réciproque.

Les gouvernements pourront de même réquisitionner les outils et machines nécessaires.

Le déficit des C. F. F.

Berne, 16 février.
V. — Le déficit des C. F. F. pour 1916 est de 26 millions 439,000 fr.

Les élections valaisannes

Sion, 16 février.
H. — Le Conseil d'Etat a fixé au 4 mars les élections pour le renouvellement du Grand Conseil.

Teinturerie et lavage chimique

Berne, 16 février.
L'Union suisse des teintureries et maisons de lavage chimique, dans son assemblée d'Olten, a fixé à 10 % environ l'augmentation du prix du lavage chimique et à 20 % celui de la teinturerie.

Le feu

Bâle, 16 février.
Ce matin, à 5 heures, un incendie, qui a pris rapidement de grandes proportions, a éclaté dans la menuiserie mécanique Zippel, à la Hammenstrasse. L'atelier a été complètement détruit et le magasin de meubles a beaucoup souffert.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

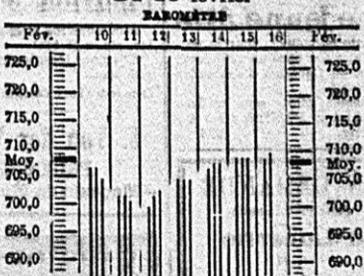
Musique « La Concordia ». — Ce soir, vendredi, répétition.

MEMENTO

De 2 à 5 heures, au Musée industriel, exposition d'échantillons des industries fribourgeoises.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technique de Fribourg
Du 16 février



TEMPÉRATURES

TEMPÉRATURES											
Fév.	10	11	12	13	14	15	16	Fév.	10	11	12
8 h. m.	-17	-16	-2	-7	-3	-1	-12	8 h. m.			
1 h. a.	-11	-7	4	1	3	-7	-7	1 h. a.			
8 h. a.	-7	-3	1	0	-3	-3	-7	8 h. a.			

HUMIDITÉ

HUMIDITÉ											
Fév.	10	11	12	13	14	15	16	Fév.	10	11	12
8 h. m.	75	69	75	81	79	75	75	8 h. m.			
1 h. a.	75	69	69	75	75	79	69	1 h. a.			
8 h. a.	45	69	75	61	61	53		8 h. a.			

TEMPS PROBABLE dans la Suisse occidentale

Zurich 16 février, midi.

Ciel brumeux par zones. Quelques nuages dans les hautes régions. Gelées nocturnes.

Bas les armes !

N'employez plus d'autres armes, contre les affections résultant du froid, que les merveilleuses Pastilles Wybert Gaba, célèbres depuis 70 ans et dont l'effet est radical contre les enrhumements, toux, maux de gorge, catarrhes, bronchites, influenza, asthme, etc.
Mais prenez garde, que seules les Pastilles Gaba de la Pharmacie d'Or, à Bâle, sont véritables. Elles ne se vendent qu'en boîtes de 1 franc.

Buvez le
STIMULANT
Apéritif au Vin et Quinquina

